

Lettre aux élus

N° 43 - NOVEMBRE 2016



Accompagner les projets

Le Parc dispose d'une ingénierie de qualité proposant accompagnement et actions nouvelles aux collectivités de son territoire, permettant un accès équitable à un développement durable de notre espace rural.

Dans un contexte de raréfaction des financements publics, les appels à projets deviennent le mode opératoire auxquels il faut être prêts à répondre. L'exemple de la communauté de communes Sèves-Taute décrochant 2 millions d'euros dans le cadre du Projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), avec l'accompagnement du Parc est à suivre.

Le rôle des communes et communautés de communes va évoluer avec la fusion des territoires, aussi travaillons-nous actuellement à la révision de nos statuts pour intégrer ces changements. La démarche devrait aboutir en début d'année pour une application dès les prochaines élections du printemps.

Enfin, pour agrémenter les journées les plus froides, je vous invite à découvrir la nouvelle exposition « *Après de nos arbres* » à la Maison du Parc qui met en scène l'arbre sous ses différents usages et formes.

Marc Lefèvre,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ?

Vers la transition énergétique

Les communautés de communes Sèves-Taute et de La Haye-du-Puits et l'Agglomération Saint-Loise se sont engagées vers la transition énergétique et mettent en œuvre des actions ambitieuses : rénovation de logements ou de bâtiments publics, création de réseaux locaux de produits alimentaires, aménagement des chemins cyclables et piétonniers, mobilité, structuration de la filière bois énergie autour de réseaux de chaleur, installation solaire photovoltaïque...

Le Parc et ses partenaires (Syndicat Mixte du Cotentin, Pays du Bessin au Virois) **accompagnent les collectivités qui s'interrogent et souhaitent s'engager sur un programme d'actions** répondant aux enjeux de la transition énergétique, tels que la réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effets de Serre, la production locale d'énergies renouvelables ou la gestion durable des ressources locales.

L'objectif est, dans la perspective de **Plans Climats Air Énergie Territoriaux qui devront être rédigés par les communautés de communes avant fin 2018**, d'élaborer un programme d'actions pluriannuel répondant à ces enjeux et susceptible de favoriser les

économies budgétaires et la création d'emplois locaux.

A Marchésieux, la commune a choisi l'isolation de bâtiments communaux et le chauffage au bois déchiqueté. Témoignage de René Lamazure, adjoint aux travaux :

« En 1984 nous avions la première chaufferie à « petit bois ». En 2005 une nouvelle chaudière, utilisant du bois bocager déchiqueté produit localement par les agriculteurs, a été installée. Elle dessert la mairie, l'école, la médiathèque, et 2 logements communaux. De plus, en s'appuyant sur le Conseil en Économie Partagée proposé par le SDEM* de la Manche, nous avons procédé à l'isolation de ces bâtiments, d'où des économies substantielles et le raccordement de la salle des fêtes en cours de rénovation au réseau sans augmenter la puissance de la chaudière. »

* Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche



René Lamazure - Tour du Parc - Marchésieux - juillet 2015.

Pour en savoir + : Denis LETAN, chargé de mission
énergie - 02 33 71 62 42 - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 1940 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Marc LEFÈVRE

Directeur de rédaction : Jean-Baptiste Wetton

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédit photo : © H.Lemoigne, G. Aimard, O. Pierre, J. Rimbert (Pnr MCB).

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales,
par l'imprimerie Anquetil - Condé-sur-Noireau (14).



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



Que fait le Parc ?

Les mesures d'accompagnement négociées avec RTE* réalisées

En 2009, dans le cadre du projet de la ligne à Très Haute Tension Cotentin-Maine, le Parc avait émis des réserves, au regard des interrogations en matière de santé publique, des enjeux environnementaux et dans le souci de préserver les qualités du cadre de vie. Suite au lancement du projet en 2010, des mesures d'accompagnement ont été négociées et formalisées dans une convention signée entre RTE et le Parc en octobre 2011 pour une durée de dix ans.

Cet été, l'effacement de la ligne aérienne 90KV entre Carentan et Neuilly-la-Forêt a été finalisé sur 15 km (8 km en zone de bocage et 7 km dans les traversées des vallées de la Taute et de la Vire). Le démontage des câbles et des pylônes a été effectué pendant les mois d'août et septembre 2016. Pour mémoire, la mise en souterrain a été réalisée en 2015, le long des voiries D971, D974, ancienne N174, D148 et D195.

La double ligne aérienne 90 KV entre Périers et le Mesnil-Vigot sur 7 km est effacée depuis décembre 2015.

Le démontage des câbles et des pylônes a été réalisé en 2015 conformément aux engagements pris par RTE. Les fondations ont été arasées en 2016. Des entreprises locales ont été mobilisées pour cette dernière phase.

Pour mémoire, la mise en souterrain a été réalisée, en 2014, le long de la RD 900.

Plantation et réhabilitation des haies autour du poste de raccordement situé sur les communes de Raids et Saint-Sébastien-de-Raids. Il s'agissait de renforcer le maillage bocager dans un périmètre très élargi pour limiter les vues sur le poste. 6 200 ml de haies ont été replantées ou réhabilitées autour du poste depuis 4 ans.

*RTE : Réseau de Transport d'Electricité

Pour en savoir + : Joëlle RIMBERT, responsable du pôle aménagement cadre de vie - 02 33 71 62 40 - jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr.

D'autres l'ont fait !

La pollution visuelle par la publicité revisitée

La commune de Créances a décidé d'abroger son règlement local de publicité, interdisant désormais toute publicité dans son bourg.

Entretien avec Henri Lemoigne, Maire de Créances.

« La commune disposait d'une réglementation particulière concernant la publicité et les enseignes adoptée par le conseil municipal en 1999. S'appuyant sur cette réglementation trop permissive, les élus ont souhaité réagir face à la prolifération de panneaux publicitaires en plein centre bourg.



De ce fait, ils ont décidé de remettre en vigueur la réglementation nationale plus contraignante. En effet les publicités « grand format » constituent une réelle pollution visuelle qui gâche le cachet des maisons en pierre ou typiques de la commune maraîchère qu'est Créances. C'est principalement à partir de cette considération environnementale que le conseil municipal a délibéré unanimement pour interdire la publicité dans l'agglomération de Créances en revenant au règlement national et ainsi abroger le règlement local de publicité.



Un arrêté municipal a été pris en ce sens et les différents propriétaires concernés par cette décision ont été avisés afin de se mettre en conformité. Nous espérons que les panneaux publicitaires disparaissent rapidement de notre bourg afin qu'il retrouve son véritable « cachet » et son attrait touristique ».

Pour en savoir + : Grégory AIMARD, technicien publicité et signalétique - 02 33 71 65 45 - gaimard@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions des bureaux du 20 avril, 27 juin et 26 septembre et comités syndicaux du 22 mars et 27 juin.

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume** : 29 dossiers soutenus sur les communes de : Les Veys, Auvers, Montmartin-en Graignes, Le Hommet-d'Arthenay, St-Germain-sur-Sèves, Appeville, Laulne, St-Patrice-de-Claids, Marchésieux, St-Martin-d'Aubigny, Gorges, Neuilly-la-Forêt, St-Côme-du-Mont, Mobeccq, Sainteny, Le Désert, Saint Pellerin, Méautis pour une aide totale de **64 782 €** représentant un **montant de travaux de 373 169 €**.
- **Valorisation du patrimoine** : Aide de 1 451 € à la Communauté de Communes de Montebourg pour la remise en état des sites et sentiers de découverte du Géosite de Fresville, du belvédère de la Sinope, de la Chapelle de Lestre.
- **Mouvements de personnel en 2016** : Jonathan THIERY-COLLET, animateur du SAGE Douve-Taute a quitté le Parc le 1^{er} juin. Il a été remplacé par Clément NALIN. La mission zones humides de ce dernier a été confiée à Manuel CHRETIENNE. Bénédicte DUPARD, directrice, a quitté le Parc le 11 juillet. Arrivée de Philippe MONTCAUT début 2017.

